EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 31 janvier 2011

MAIRIE DE DLION

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. BORDAT

Membres présents

: M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS -M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU -M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE -

Membres excusés

: M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. EL HASSOUNI (pouvoir Mme POPARD) - M.

BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents

: M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - 6, rue Charrue - Cession d'un ensemble immobilier à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon

M. PRIBETICH, au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 9 décembre 2010, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur un ensemble immobilier occupé, comprenant un local à usage commercial d'une surface de 145 m² et trois appartements d'une surface habitable totale d'environ 177 m², situé 6, rue Charrue, cadastré section BP n°195, moyennant le prix de 500 000 € auquel s'ajoutent 16 000 € de commission d'agence, soit une somme totale de 516 000 €.

L'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon a fait part de son intérêt d'acquérir ce bien.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder cet ensemble immobilier, au prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien

1- décider la cession par la Ville à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, représenté par son Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, d'un ensemble immobilier occupé, comprenant un local à usage commercial d'une surface de 145 m² et trois appartements d'une surface habitable totale d'environ 177 m², situé 6, rue Charrue, cadastré section BP n°195, moyennant le prix de 500 000 € auquel s'ajoutent 16 000 € de commission d'agence, soit une somme totale de 516 000 €;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

- 4 FEV. 2011



PUBLIÉLE 8/02/2011

